

Lieux d'enquête et permanences [sans rendez-vous]

St-Etienne de St-Geoirs

Siège de Bièvre Isère Communauté, 1 avenue Roland Garros

Horaires de consultation du dossier

Du lun. au ve. 8h30-12h et 13h30-17h

Permanences de la commission d'enquête

- le 12/04 de 9h à 12h • le 23/04 de 13h30 à 16h30
- le 29/04 de 16h30 à 19h30
- le 9/05 de 12h à 15h

La Côte St-André

Maison de Services Au Public, 24 avenue Jongkind

Horaires de consultation du dossier

*Du lun. au jeu. 9h-12h et 13h30-17h • Ve. 9h-12h
et 13h30-16h30*

Permanences de la commission d'enquête

- le 8/04 de 13h30 à 16h30
- le 17/04 de 9h à 12h • le 25/04 de 17h à 20h
- le 3/05 de 12h à 15h

Faramans, Mairie, 135 montée de l'Eglise

Horaires de consultation du dossier

*Lun., ma., jeu. et ve. 8h30-11h15 et 13h30-15h30
(fermée le 23/04)*

Permanences de la commission d'enquête

- le 13/04 de 8h30 à 11h30
- le 2/05 de 13h30 à 16h30
- le 10/05 de 8h30 à 11h30

Champier, Mairie, 900 route des Alpes

Horaires de consultation du dossier

*Lun. et jeu. 8h-10h et 14h-15h30 • Ma. et ve.
8h-10h et 16h-17h30 • Sa. 9h30-11h30*

Permanences de la commission d'enquête

- le 15/04 de 8h30 à 11h30
- le 26/04 de 14h30 à 17h30 • le 11/05 de 9h à 12h

Viriville, Mairie, 59 avenue du Dr Turc

Horaires de consultation du dossier

*Lun. 8h30-13h et 16h-18h • Ma. et jeu. 8h30-13h •
Ve. 8h30-13h et 14h-16h*

Permanences de la commission d'enquête

- le 17/04 14h-17h
- le 23/04 9h-12h • le 29/04 9h à 12h

Et après l'enquête publique ?

Vos remarques

seront étudiées par la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions

de la commission d'enquête seront publiés

Bièvre Isère Communauté

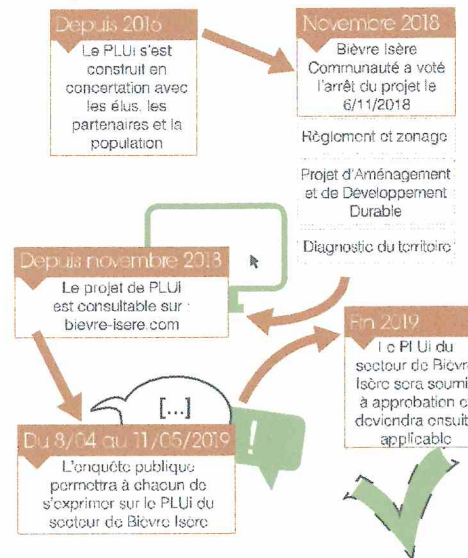
finalisera son projet PLU

en s'appuyant sur les conclusions de
l'enquête publique

**Le PLU sera soumis à
approbation fin 2019**

et entrera ensuite en application

Le PLU du secteur Bièvre Isère : une construction progressive



PLUⁱ
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Bièvre Isère Communauté

**Mon guide
de l'enquête
publique**

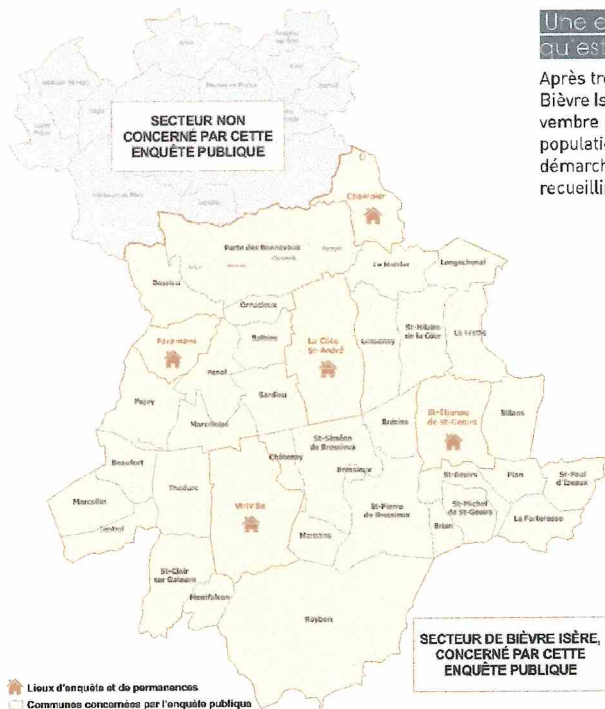
SECTEUR BIÈVRE ISÈRE

Du 8 avril au 11 mai 2019

Pôle aménagement du territoire
04 74 20 98 30

Bièvreisère
COMMUNAUTÉ

Les communes concernées
par cette enquête publique



L'enquête publique concernant le PLUi du secteur de la Région Saint-Jeannaise (Artas, Beauvoir de Marc, Châtonnay, Culin, Lieudieu, Meyrieu les Etangs, Royas, Saint-Agnin sur Bion, Saint-Jean de Bournay, Sainte-Anne sur Gervonde, Savas-Mépin, Tramoitié et Villeneuve de Marc) aura lieu prochainement.

Elle fera l'objet d'une communication spécifique.

L'enquête publique
Pourquoi ? Comment ?

Une enquête publique, qu'est-ce que c'est ?

Après trois années d'élaboration, le projet de PLUi du secteur Bièvre Isère a été arrêté par le conseil communautaire le 6 novembre 2018. Il va désormais être soumis à l'avis de la population dans le cadre de l'enquête publique. Cette démarche réglementaire consiste à informer les habitants, à recueillir leurs observations et propositions.

Quels documents seront consultables ?

Le PLUi, tout comme le PLU, est un document constitué de plusieurs pièces.

Outre les pièces administratives, le rapport de présentation et les annexes, il comporte :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- le règlement écrit et graphique
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- les avis des personnes publiques associées
- **les zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales qui sont également soumis à l'enquête publique.**

Le rôle des commissaires enquêteurs

Une commission d'enquête composée de 5 commissaires enquêteurs a été nommée pour ce PLUi. Désignés par le tribunal administratif, les commissaires enquêteurs veillent en toute indépendance à la bonne information du public et au respect de la procédure. Ils tiendront des permanences pour vous présenter les différentes pièces du PLUi et pour recevoir vos requêtes. A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rédigera un rapport intégrant les observations du public ainsi qu'un avis argumenté. Ces éléments pourront générer un ajustement du projet avant son approbation finale.

Du 8 avril au 11 mai 2019
Je m'informe et je participe

Tous les documents de l'enquête publique sont consultables

Depuis chez moi

www.bievre-isere.com/ms/plui

Dans les 5 lieux d'enquête

- Mairies de Champier, Faramans, Viriville
- Siège de Bièvre Isère Communauté à Saint-Etienne de Saint-Geoirs
- Maison des Services Au Public à La Côte Saint-André

En complément, des permanences des commissaires enquêteurs (sans rendez-vous) sont organisées sur secteur concerné par l'enquête pour des temps d'échange individuels (voir rubrique permanences).

3 possibilités pour contribuer



Je consigne mes observations sur le registre papier de l'enquête publique disponible dans chacun des 5 lieux de l'enquête cités ci-dessus.



J'adresse un courrier :
A l'attention de M. le Président de la commission d'enquête Bièvre Isère Communauté Grenoble Air Parc
1 avenue Roland Garros
38 590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs



Je peux déposer mes remarques par voie numérique.
Lien et informations sur le site : www.bievre-isere.com/ms/plui